

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 05.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Démission d'une Conseillère de l'Action sociale - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu l'article 19 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'Action sociale;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 élisant de plein droit les membres du Conseil de l'Action sociale suite aux élections communales du 14 octobre 2018;

Vu la séance d'installation du Conseil de l'Action sociale du 7 janvier 2019 et les prestations de serment des Conseillers;

Vu le courriel de Mme BELLEFONTAINE Emma, Conseillère de l'Action sociale présentée par le Groupe C.D.H., notifiant sa démission de ce mandat;

Vu la décision du Collège communal du 16 janvier 2019;

Considérant que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire" en sa séance du 24 janvier 2019;

DECIDE :

Art. 1.- De prendre acte de la démission de Mme BELLEFONTAINE Emma de son mandat de Conseillère de l'Action sociale.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à l'Autorité de Tutelle, au Centre public d'Action sociale et de la notifier à Mme BELLEFONTAINE.